

# iCHAIR MC1 LIGHT

1 610

Numéro tarifaire: 90.411.000



Poids d'utilisateur autorisé  
120 kg (chargement incl.)



**MEYRA®**



Composants compatibles



Commande confortable



Roues directrices avec jante en aluminium



Accoudoir standard

## La base compacte et intelligente

### RENTABILITÉ

- Efficacité grâce à un entretien simple et à une grande facilité de maintenance
- Besoin réduit en réparations grâce à l'utilisation de composants haut de gamme et durables
- La conception modulaire de la famille iCHAIR permet la compatibilité des composants
- De nombreuses possibilités de réglage permettent une adaptation individuelle
- Réutilisation simplifiée grâce à des tolérances d'utilisation optimales

### BÉNÉFICE THÉRAPEUTIQUE

- Idéal pour le maintien de la mobilité à la maison, au travail et au bureau
- Décompression efficace et positionnement détendu pour une assise de longue durée grâce à des plages de réglages électriques
- Différents systèmes d'assise en fonction des besoins individuels

### DOMAINE D'UTILISATION

- Pour l'intérieur et l'extérieur
- Pour une utilisation durable et journalière en vue d'une mobilité autonome
- Personnes travaillant et actives qui ont besoin d'un fauteuil roulant pour diverses situations de la vie quotidienne
- Adapté pour l'extérieur grâce aux grands pneus de série
- Les dimensions compactes et la grande maniabilité permettent d'évoluer facilement en intérieur

COMMANDE DEVIS VERSION SPÉCIALE

**Veillez envoyer le formulaire de commande rempli à [kundendienst@novomed.ch](mailto:kundendienst@novomed.ch)**

**Contact : 061 383 13 00**

Adresse de facturation / n° client :
Adresse de livraison :
Notes / Remarques :

**MEYRA®**

**Poids d'utilisateur**  
Poids d'utilisateur autorisé 120 kg (chargement incl.)

**iCHAIR MC1 LIGHT 1.610** (prix pour le modèle de base, avec batteries et chargeur, avec accoudoirs standards et repose-jambes) :

**CHF 7050.00**

Tous les prix sont indiqués hors TVA ! Valable du 01.01.2022 au 31.12.2022.

Nos conditions générales de vente s'appliquent, vous pouvez les consulter sur [www.meyra.de/AGB](http://www.meyra.de/AGB).

Vous trouverez des informations sur les produits sur le site : [www.meyra.de](http://www.meyra.de).

Pour plus d'informations sur la procédure de mesure, veuillez consulter [www.meyra.de/messverfahren](http://www.meyra.de/messverfahren).

**Numéro tarifaire**  
**90.411.000**

**Caractéristiques techniques**

Largeur d'assise <sup>1) 2) 3)</sup>	380-600
Profondeur d'assise <sup>2) 3)</sup>	400 - 530
Hauteur du dossier <sup>2) 3) 8)</sup>	500
Longueur de jambe <sup>2) 3)</sup>	280 - 430
Hauteur des accoudoirs <sup>2) 3)</sup>	240 - 350
Hauteur d'assise avant <sup>2) 3)</sup>	440/480/510
Longueur avec repose-pieds	1 080
Longueur sans repose-pieds	840
Largeur état prêt à rouler, (sans accoudoirs)	630

Hauteur sans appuie-tête	930 - 1 130
Longueur de transport	840
Hauteur de transport mini	560 - 660
Taille de roue avant	230 x 70 (9")
Taille de roue arrière	356 x 75 (14")
Hauteur d'obstacles max.	60
Rayon de braquage	au moins 840

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.



**Caractéristiques techniques**

**POIDS EN KG**

Poids de transport à vide min. avec équipement de base <sup>4)</sup>	94
Poids de la personne max.	120
Poids total autorisé, options incl.	214
Chargement maxi	10

Dimensions en mm, poids en kg, roues en pouces, tolérances dimensionnelles ± 10 mm

Données sous réserve de modifications conceptuelles.

<sup>1)</sup> cf. catégorie Largeur d'assise 01

<sup>2)</sup> systèmes d'assise dossier / Netti Sit / Ride Forward

<sup>3)</sup> angle d'assise de 0°

<sup>4)</sup> sans repose-jambes et sans accoudoirs

<sup>6)</sup> cf. catégorie 00 Cadre/Motorisation

<sup>7)</sup> en fonction de la HA et de la taille des roues directrices, la plage de réglage peut varier de ± 3° au maximum.

**CARACTÉRISTIQUES**

Vitesses de conduite km/h	6 / 10
Puissance moteur W	2 x 180 / 2 x 300
Autonomie avec batterie env. 43 Ah (5 h), 50 Ah (20 h)	30 km maxi maxi en km <sup>6)</sup>
Montées / descentes nominales autorisées	8,5° / 15 %
Type de direction	indirecte
Inclinaison électrique de l'assise <sup>7)</sup>	-4° à 24°
Inclinaison mécanique de l'assise	0/4/10°
Inclinaison électrique du dossier	-10° à 50°
Inclinaison mécanique du dossier	-10° à 30°

**Versions préconfigurées :**

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 9967	10 km/h LA 43, PA 46, pneus gonflés noirs de 9" et 14" (anti-crevaisson), coussin d'assise de 43x46x6 cm, dossier à tension, inclinaison mécan.de l'assise et réglage mécan. du dossier, barre de poussée continue, élément latéral standard, repose-jambes amovible et pivotant, repose-pieds divisé, module de commande VR2, module de commande monté à droite avec support, réglage en longueur et hauteur et écartement latéral, éclairage à diode, cadre en noir, batteries de 50 Ah (20) avec chargeur de 5A.	4 630.00



**00 Cadre / Motorisation**

CODE	DÉSIGNATION	CHF
	Vitesse      Puissance moteur      Autonomie	
<input type="checkbox"/> 5000	6 km/h      2 x 180 W      30 km maxi	0.00
<input type="checkbox"/> 5001	10 km/h      2 x 300 W      25 km maxi	818,00



**01 Largeur d'assise (LA)**

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 38	LA 380 mm      Largeur d'assise réglable en continu de 380 à 500 mm par les accoudoirs (Largeur d'assise de 380 mm)	0.00
<input type="checkbox"/> 43	LA 430 mm      Largeur d'assise réglable en continu de 430 à 550 mm via les accoudoirs (Largeur d'assise de 430 mm)	0.00
<input type="checkbox"/> 48	LA 480 mm      Largeur d'assise réglable en continu de 480 à 600 mm par les accoudoirs (Largeur d'assise de 480 mm)	0.00

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

## 02 Profondeur d'assise (PA)

Déterminez votre profondeur d'assise dans la catégorie 07 Assise et systèmes d'assise en liaison avec le système d'assise !

## 03 Hauteur d'assise avant (HAAv) en liaison avec la roue directrice (sans coussin d'assise)

Veillez observer la hauteur du coussin d'assise : coussin d'assise standard +60 mm, ErgoSeat +70 mm

CODE	DÉSIGNATION	Ø INCH / MM	HAUTEUR D'ASSISE AVANT (HAAV) EN MM*	CHF
			480	
163	Pneus avec jante alu	9" 230	<input checked="" type="checkbox"/>	0.00

\* Hauteurs d'assise réglables en plus sur 440 ou 510 mm.

### Options de roue directrice

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 146	Pneus gonflés avec protection contre les crevaisons	0.00

## 04 Roues motrices

CODE	DÉSIGNATION	Ø EN MM	CHF
<input type="checkbox"/> 460	Roues motrices 14" avec jantes alu	356	0.00

### Options de roue motrice

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 846	Pneus gonflés avec protection contre les crevaisons	0.00

## 05 Couleur des pneus

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 908	Noir (résistant à l'abrasion), jante couleur carbone	0.00

Remarque : les pneus sont composés d'un mélange caoutchouc et peuvent laisser des traces durables ou difficiles à enlever sur certains supports (p. ex. sols en matière synthétique, en bois ou parquets, tapis, moquettes). Nous ne pouvons assumer aucune responsabilité pour des dommages dus à l'abrasion.

## 06 Inclinaison de l'assise

CODE	DÉSIGNATION	INCLINAISON DE L'ASSISE	CHF
<input type="checkbox"/> 119	Inclinaison mécanique de l'assise, par paliers	0° à 10°	0.00
<input type="checkbox"/> 118	Inclinaison électrique de l'assise, en continu de 28 degrés*	-2° à 26°	1 580.00

\* la plage de réglage peut varier de  $\pm 3^\circ$  maxi en fonction de la HA et de la taille des roues directrices.

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

## 07 Assise et systèmes d'assise

CODE	DÉSIGNATION	PROFONDEUR D'ASSISE				CHF
			Dossier à tension 736/287	Netti Sit 7209	Ride Grande 7450/7454	
<input type="checkbox"/> 738 / 615	Toile d'assise sans coussin	400 mm	●	●	●	0.00
<input type="checkbox"/> 738 / 788	Toile d'assise sans coussin	430 mm	●	●	●	0.00
<input type="checkbox"/> 738 / 619	Toile d'assise sans coussin	460 mm	●	●	●	0.00
<input type="checkbox"/> 738 / 792	Toile d'assise sans coussin	490 mm	●	●	●	0.00
<input type="checkbox"/> 738 / 793	Toile d'assise sans coussin	530 mm	●	●	●	0.00
<input type="checkbox"/> 561 / 615	Coussin d'assise, textile, noir	400 mm	●	●	●	190.00
<input type="checkbox"/> 561 / 788	Coussin d'assise, textile, noir	430 mm	●	●	●	190.00
<input type="checkbox"/> 561 / 619	Coussin d'assise, textile, noir	460 mm	●	●	●	190.00
<input type="checkbox"/> 561 / 792	Coussin d'assise, textile, noir	490 mm	●	●	●	190.00
<input type="checkbox"/> 561 / 793	Coussin d'assise, textile, noir	530 mm	●	●	●	190.00
<input type="checkbox"/> 7203 / 615*	Netti Sit	400 mm	●	●	●	740.00
<input type="checkbox"/> 7203 / 788*	Netti Sit	430 mm	●	●	●	740.00
<input type="checkbox"/> 7203 / 619*	Netti Sit	460 mm	●	●	●	740.00
<input type="checkbox"/> 7203 / 792*	Netti Sit	490 mm	●	●	●	740.00
<input type="checkbox"/> 7203 / 793*	Netti Sit	530 mm	●	●	●	740.00
<input type="checkbox"/> 7400 / 615*	Ride Forward	400 mm	●	●	●	1 265.00
<input type="checkbox"/> 7400 / 788*	Ride Forward	430 mm	●	●	●	1 265.00
<input type="checkbox"/> 7400 / 619*	Ride Forward	460 mm	●	●	●	1 265.00
<input type="checkbox"/> 7400 / 792	Ride Forward	490 mm				Prix sur de- mande
<input type="checkbox"/> 7400 / 793	Ride Forward	530 mm				Prix sur de- mande

Veuillez observer la hauteur avant du coussin d'assise : coussin d'assise standard +60 mm.

\* Coussin d'assise : 80 mm, housse 3D

## 09 Dossier

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 736/287	Dossier à tension, noir, hauteur : 500 mm	0.00
<input type="checkbox"/> 7209	Netti Smart, hauteur de dossier : 500 mm, housse mailles	455.00
<input type="checkbox"/> 7454	Ride Java Grande	1 255.00

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

## 10 Options pour dossiers (réglages)

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 814	Barre de poussée continue	0.00
<input type="checkbox"/> 401	Réglage mécanique du dossier -10° à 30° Pas de 10°	0.00
<input type="checkbox"/> 25	Réglage électrique du dossier -10° à 50° en continu	1 580.00

## 11 Accoudoirs et manchettes

1 = amovible 2 = réglable en hauteur 3 = réglable en largeur 4 = réglable en profondeur

**Veillez observer les caractéristiques fonctionnelles indiquées !**

CODE	DÉSIGNATION	1	2	3	4	CHF
<input type="checkbox"/> 106	Accoudoir standard avec manchette rembourrée et protège-vêtements noir	●	●	●	●	0.00

## 12 Repose-jambes

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 93*	Repose-jambes, amovibles et pivotants	0.00

Abduction standard  $\pm 20$  mm par côté

### Option repose-jambes

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 105	Adaptateur planche repose-pieds : abduction $\pm 45$ mm par côté*	150.00

\* L'option sera jointe

## 13 Repose-pieds

CODE	DÉSIGNATION	PROFONDEUR	LJ	CHF
<input type="checkbox"/> 798	Repose-pieds séparés, relevables, hauteur et angle réglable	150 mm	280 - 430 mm	0.00

Veillez noter que la LJ augmente en fonction des différents systèmes d'assise : coussin d'assise standard +60 mm, Netti Sit / Forward +80 mm

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

**Version standard** : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

## 14 Batteries et chargeurs

CODE	DÉSIGNATION	AUTONOMIE 6 KM/H	CHF	
<input type="checkbox"/> 4696	Batteries sans entretien	env. 43 Ah (5 h), 50 Ah (20 h)	28 km	0.00
<input type="checkbox"/> 731	Chargeur 5 A	pour 50 Ah (20 h)		0.00

## 15 Éclairage

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 932	Éclairage LED actif à l'avant et à l'arrière conforme au code de la route	0.00

## 16 Modules de commande et options

CODE	DÉSIGNATION	COMMANDE	CHF
<input type="checkbox"/> 408	Module de puissance/commande VR2	aucun *	0.00
<input type="checkbox"/> 682	Module de réglage VR2 pour inclinaison élect. de l'assise et réglage élect. du dossier	2 servomoteurs	560.00

\*Commande de 2 servomoteurs en liaison avec le module de réglage CODE 682  
Logiciel pour la programmation de VR2 sur demande

### Options pour module de commande

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 74	Montage à droite*	0.00

\*Le module de commande peut être modifié pour la gauche en plus

## 17 Logiciel

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 985	Programmation de série (standard)	0.00

## 18 Support pour module de commande

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 4860	Support pour module de commande, réglable en longueur et en hauteur, escamotable sur le côté (p. ex. à table)	0.00

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

## 19 Couleurs de cadre

CODE	TUBES DE SIÈGE/DOSSIER / REPOSE-JAMBES DIVISÉ	CHF
<input type="checkbox"/> 207	Noir mat structuré	0.00

## 20 Accessoires pour le fauteuil roulant

CODE	DÉSIGNATION*	CHF
<input type="checkbox"/> 906	Rétroiseur droit	115.00
<input type="checkbox"/> 927	Rétroiseur gauche	115.00
<input type="checkbox"/> 676	Triangle de signalisation arrière	145.00

\* Les options seront jointes

### Commentaires sur la commande :

Date :

Signature :

Version : 01/01/2022

**Faites votre choix en cochant les cases correspondantes**

**Version standard** : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

**DONNÉES DE L'UTILISATEUR**

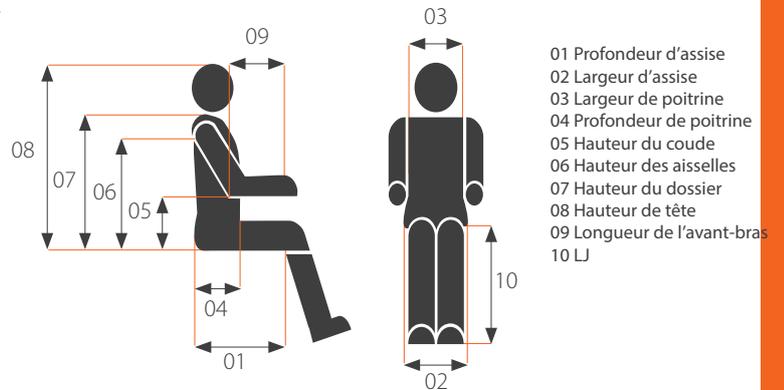
Prénom :* <input type="text"/>
Nom* : <input type="text"/>
Rue : <input type="text"/>
CP : <input type="text"/>
Lieu* : <input type="text"/>
Pays : <input type="text"/>
Date de naissance* : <input type="text"/>
Diagnostic -1- : <input type="text"/>
Diagnostic -2- : <input type="text"/>
Téléphone : <input type="text"/>
Mobile : <input type="text"/>
Courriel : <input type="text"/>
Numéro de commande : <input type="text"/>

\*Champs de saisie obligatoires !

**DIMENSIONS ANATOMIQUES (EN MM) :**

**Pour la détermination, voir les croquis dans les informations ci-jointes !**

1) Profondeur d'assise* : <input type="text"/>
2) Largeur d'assise* : <input type="text"/>
3) Largeur de poitrine : <input type="text"/>
4) Profondeur de poitrine : <input type="text"/>
5) Hauteur du coude : <input type="text"/>
6) Hauteur des aisselles : <input type="text"/>
7) Hauteur du dos : <input type="text"/>
8) Hauteur de tête : <input type="text"/>
9) Longueur de l'avant-bras : <input type="text"/>
10) LJ* : <input type="text"/>
Taille du corps* : <input type="text"/>
Poids (kg)* : <input type="text"/>



**Les dimensions d'assise sont toujours mesurées sans coussin d'assise !**

Je confirme que toutes les informations saisies sont correctes et exactes.

J'accepte la transmission des informations/données que j'ai faites et des photos/vidéos que j'ai prises à MEYRA GmbH (Meyra-Ring 2, D-32689 Kalletal) et au commerce spécialisé aux fins de l'exécution du contrat/de la fabrication du produit.

.....  
Date/Signature

Ceci certifie que toutes les informations saisies sont correctes et exactes.

.....  
Date/signature du revendeur spécialisé



04  
CODE 460



09  
CODE 736/287



10  
CODE 25



14



15

CODE 932



16

CODE 408/4860



16

CODE 408 / 682

## 1. GÉNÉRALITÉS - CHAMP D'APPLICATION

**1.1.** Les conditions générales de vente (CGV) de MEYRA GmbH s'appliquent à tous les contrats conclus avec les clients de l'entreprise. Elles s'appliquent également à toutes les transactions futures avec le client, même sans nouvel accord distinct.

**1.2.** Le client accepte les CGV de MEYRA GmbH comme engageantes pour le présent contrat ainsi que pour tous les contrats futurs. Les conditions générales de vente du client ou de tiers ne sont pas applicables. De telles conditions n'engagent pas MEYRA GmbH, même si elles ne sont pas expressément contredites dans des cas individuels.

**1.3.** Ces conditions ne s'appliquent que si le client est un entrepreneur (§ 14 BGB), une personne morale de droit public ou un fond spécial de droit public.

## 2. OFFRE, CONCLUSION DE CONTRAT

**2.1.** Les offres faites par MEYRA GmbH peuvent être modifiées sans préavis et ne sont pas contraignantes, sauf si elles sont expressément marquées comme telles.

**2.2.** MEYRA GmbH peut accepter les ordres ou les commissions du client dans les 14 jours suivant leur réception au moyen d'une confirmation d'offre sous forme de texte.

**2.3.** Le contrat est conclu par la confirmation de l'offre sous forme de texte, cela étant également valable pour toute modification ou complément de commande.

**2.4.** Nous nous réservons les droits de propriété et les droits d'auteur sur tous les documents fournis au client dans le cadre de la passation de la commande. Ces documents ne peuvent être rendus accessibles à des tiers, sauf accord exprès et écrit de notre part. Si nous n'acceptons pas l'offre du client dans le délai prévu au point 2.2, ces documents doivent nous être retournés sans délai.

## 3. PRIX

**3.1.** Les prix sont calculés exclusivement en EURO. Tous les prix sont des prix nets. La taxe sur la valeur ajoutée au taux légal est payable en sus.

**3.2.** Sauf accord écrit contraire, nos prix s'entendent départ usine, hors emballage et chargement. Les frais d'emballage et de chargement sont facturés séparément.

**3.3.** Dans la mesure où les prix catalogue servent de base, c'est la liste de prix en vigueur au moment de la commande qui prime. Des modifications de prix sont autorisées s'il y a plus de quatre mois entre la conclusion du contrat et la date de livraison convenue. Si les salaires ou les coûts des matériaux augmentent par la suite jusqu'à l'achèvement, nous sommes en droit d'augmenter le prix de manière appropriée en fonction de l'augmentation des coûts. Le client n'a le droit de résilier le contrat que si l'augmentation du prix dépasse de façon non négligeable l'augmentation du coût général de la vie entre la commande et la livraison.

**3.4.** Dans le cas de commandes consécutives, MEYRA GmbH n'est pas liée par les prix d'un contrat précédent.

**3.5.** Si la valeur de la commande est inférieure à une limite de 150.00 € en valeur nette de marchandises, un supplément pour quantité minimale incluant le fret de 9,50 € sera perçu.

## 4. EXPÉDITION, TRANSFERT DE RISQUE

**4.1.** Le lieu d'exécution des livraisons est le siège social de MEYRA GmbH, sauf convention contraire expresse.

**4.2.** Si les marchandises sont expédiées au client à la demande de ce dernier, le risque de perte ou de détérioration accidentelle des marchandises est transféré au client dès que les marchandises (y compris les livraisons partielles) ont été remises au tiers désigné pour effectuer l'expédition. Ceci s'applique indépendamment du fait que les marchandises

soient expédiées à partir du lieu d'exécution ou de la personne supportant les frais de transport.

**4.3.** En cas de revendications envers MEYRA GmbH à cause de dommages dus au transport ou de pertes, le client doit noter les dommages sur les documents de transport ou, en cas de perte, faire immédiatement établir un procès-verbal et nous en informer dans un délai d'une semaine.

**4.4.** Une assurance contre des dommages dus au transport n'est souscrite qu'à la demande expresse et aux frais du client.

**4.5.** En cas de retard dans la remise ou l'expédition dont le client est responsable, le risque est transféré au client dès la notification de la disponibilité de l'expédition.

**4.6.** En l'absence d'instructions particulières de la part du client, MEYRA GmbH choisira l'itinéraire et le moyen de transport sans garantie et sans responsabilité pour le mode d'expédition le moins cher et le plus rapide.

## 5. DÉLAI DE LIVRAISON, ÉTENDUE DE LA LIVRAISON

**5.1.** Les délais de livraison annoncés s'entendent comme délais estimés, sauf si une date précise a été expressément convenue par écrit.

**5.2.** Si les parties ont convenu d'un délai de livraison, celui-ci commence à partir de la date de la confirmation de la commande. Le délai de livraison est considéré comme respecté si la marchandise a quitté l'usine ou si l'avis de mise à disposition pour l'expédition a été donné avant l'expiration du délai de livraison.

**5.3.** Le respect des dates de livraison et d'exécution convenues est subordonné à la réception en temps utile de tous les documents à fournir par le client ainsi qu'à la fourniture en temps utile de toutes les informations nécessaires et à l'exécution de toutes les autres obligations par le client. Si ces conditions préalables ne sont pas remplies à temps, les délais sont prolongés en conséquence.

**5.4.** MEYRA GmbH n'est pas responsable des retards de livraison dus à des cas de force majeure ou à d'autres événements imprévisibles au moment de la conclusion du contrat (par exemple, grève, perturbations opérationnelles, incapacité de l'entreprise à livrer à temps, retards de transport, conditions météorologiques défavorables, etc.). Le délai de livraison est prolongé de la durée de l'empêchement temporaire d'exécution dont MEYRA GmbH n'est pas responsable, plus un délai de reprise raisonnable.

**5.5.** Si les retards qui en résultent dépassent la période de six semaines, les deux parties contractantes ont le droit de résilier le contrat en ce qui concerne l'étendue des prestations concernées.

**5.6.** MEYRA GmbH est en droit d'effectuer des livraisons partielles dans la mesure où la livraison partielle est utilisable par le client dans le cadre de l'objectif contractuel prévu, où la livraison des marchandises restantes est assurée et où le client n'encourt pas de frais supplémentaires de ce fait.

## 6. PAIEMENT

**6.1.** Les montants de la facture doivent être payés en totalité dans les 30 jours suivant la réception de la facture sur l'un des comptes bancaires que nous avons indiqués. Si la facture n'est pas une livraison de pièces de rechange ou une facture de réparation, le client a droit à un escompte de 2 % si le paiement est effectué dans les 8 jours suivant la réception de la facture.

**6.2.** Nous n'acceptons les chèques et les lettres de change qu'après accord exprès. L'acceptation s'effectue sous réserve de validité. Des corrections de factures par chèques et lettres de change sont faites sous réserve de leur encaissement. Les dates de valeurs correspondent au jour où nous disposons définitivement de la contre-valeur.

**6.3.** Si le client ne paie pas à la date d'échéance, des intérêts doivent être facturés sur les montants

impayés à un taux de 8% au-dessus du taux d'intérêt de base respectif p.a. Nous nous réservons le droit de réclamer des dommages et intérêts plus élevés en cas de dommages dus à un plus grand retard.

**6.4.** Si le client est en retard de paiement, toutes les autres créances fondées sur le même rapport juridique deviennent immédiatement exigibles sans qu'une notification distincte ne s'avère nécessaire.

**6.5.** Le client n'a un droit de compensation que si ses contre-prétentions ont été également établies ou sont incontestées. Le client ne peut exercer un droit de rétention que dans la mesure où sa demande reconventionnelle est fondée sur la même relation contractuelle.

**6.6.** MEYRA GmbH est en droit de céder ses créances résultant des livraisons et des prestations.

## 7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

**7.1.** Les marchandises livrées par MEYRA GmbH restent la propriété de MEYRA GmbH jusqu'à ce que toutes les créances envers le client, y compris les créances futures, aient été intégralement réglées.

**7.2.** Le client peut vendre la marchandise réservée dans le cadre normal de ses affaires. Il n'est pas autorisé à disposer de la marchandise d'une autre manière, notamment en transférant la propriété à titre de garantie ou en la mettant en gage. Les créances du client résultant de la revente de la marchandise réservée (y compris d'autres créances telles que les créances d'assurance ou les créances résultant d'actes délictueux en cas de perte ou de destruction) sont cédées à MEYRA GmbH à titre de garantie. MEYRA GmbH accepte la cession. Le client est en droit de recouvrer la créance cédée tant qu'il subvient à ses obligations de paiement. En cas de retard de paiement de la part du client, nous sommes en droit de révoquer l'autorisation de recouvrement.

**7.3.** Si la marchandise réservée est transformée par le client, il est convenu que la transformation est effectuée au nom et pour le compte de MEYRA GmbH en tant que fabricant et que MEYRA GmbH en acquiert la propriété directe ou - si la transformation est effectuée à partir ou en relation avec des matériaux appartenant à plusieurs propriétaires ou si la valeur de l'objet transformé est supérieure à la valeur de la marchandise livrée - la copropriété (propriété fractionnée) de l'objet nouvellement créé dans le rapport entre la valeur de l'objet livré et la valeur de l'objet nouvellement créé. Dans la mesure où MEYRA GmbH perd sa propriété par liaison ou mélange ou si elle ne devient pas propriétaire de l'objet de la livraison en cas de transformation, le client cède d'avance à MEYRA GmbH une part de copropriété de l'objet uniforme correspondant à la valeur proportionnelle de l'objet de la livraison. Par la présente, MEYRA GmbH accepte l'offre. La remise est remplacée par la conservation gratuite de l'objet.

**7.4.** Le client est tenu de nous informer immédiatement de tout accès de tiers à la marchandise livrée sous réserve de propriété et de fournir les informations et remettre les documents nécessaires pour faire valoir nos droits. En même temps, le client doit informer le tiers de la propriété de MEYRA GmbH sans qu'on lui demande de le faire. Les frais qui en découlent sont à la charge du client.

**7.5.** MEYRA GmbH s'engage à libérer les garanties qui lui reviennent à la demande du client dans la mesure où elles dépassent de plus de 20% la valeur des créances à garantir. MEYRA GmbH est responsable de la sélection des titres à libérer.

**7.6.** En cas de demande d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité concernant le client, nous interdisons la revente ou la transformation de nos marchandises sous réserve de propriété et révoquons notre autorisation de recouvrer les créances qui nous ont été cédées.

**7.7.** En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit d'exiger la remise immédiate de la marchandise sous réserve de propriété.

## 8. GARANTIE / RESPONSABILITÉ

**8.1.** Le client doit inspecter les marchandises livrées immédiatement après la livraison. Dans la mesure où il s'agit de défauts évidents ou de défauts qui auraient dû être constatés lors d'un examen approfondi, le client doit nous faire part de ses réclamations par écrit dans un délai d'une semaine à compter de la réception de la livraison. Après l'expiration de ce délai, toute responsabilité pour ces défauts est exclue. Les droits de garantie pour les vices cachés n'existent que s'ils nous sont signalés par écrit dans un délai d'une semaine après leur découverte.

**8.2.** En cas de livraison défectueuse, nous sommes en droit de choisir à notre gré entre la réparation de l'article défectueux et son remplacement par une nouvelle livraison sans défaut. Le client est tenu de mettre gratuitement à notre disposition l'article défectueux pour contrôle et rectification. Si la réparation ou le remplacement échoue, n'est pas effectué dans un délai raisonnable ou est refusé par nous, le client peut, à son gré, résilier le contrat ou réduire la valeur du prix d'achat. Il n'est pas nécessaire de fixer un délai dans les cas où la loi ne l'exige pas.

**8.3.** La garantie ne s'applique pas si le client modifie ou fait modifier l'objet de la livraison par un tiers sans notre accord préalable et si cela rend la réparation du défaut impossible ou déraisonnablement difficile. Dans tous les cas, cependant, le client doit supporter les coûts supplémentaires liés à la réparation du défaut résultant de la modification.

**8.4.** Les dispositions ci-dessus n'affectent pas la garantie que nous avons éventuellement accordée au premier utilisateur de l'appareil de rééducation.

**8.5.** Sont exclus de la garantie l'usure liée au fonctionnement de tous les articles, ensembles, batteries et pièces détachées que nous avons fournis ainsi que le stockage, l'utilisation ou le traitement inapproprié ou non conforme des marchandises.

**8.6.** Toute autre prétention du client, notamment pour des dommages en lieu et place de la prestation et pour la réparation d'autres dommages directs ou indirects - y compris les dommages concomitants ou consécutifs, quel qu'en soit le fondement juridique - est exclue. Ceci ne s'applique pas si MEYRA GmbH a dissimulé frauduleusement un défaut juridique ou matériel ou si le dommage est dû à une intention ou à une négligence grave de la part de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses agents d'exécution ou s'il y a eu une violation par négligence d'obligations contractuelles importantes. Les obligations contractuelles essentielles sont celles dont l'exécution est essentielle à la bonne exécution du contrat et sur le respect desquelles le contractant compte régulièrement et peut compter. En cas de dommages matériels et de pertes financières causés par une négligence légère, l'obligation d'indemnisation de MEYRA GmbH est toutefois limitée au montant du dommage prévisible et typique du contrat. En outre, les dommages corporels et/ou les atteintes à la santé causés par un manquement fautif à une obligation de la part de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses agents d'exécution ne sont pas exclus.

**8.7.** La responsabilité au titre de la loi sur la responsabilité du fait des produits n'est pas affectée.

## 9. PRESCRIPTION

Les revendications du client en raison de défauts matériels se prescrivent par deux ans après la remise/livraison de la marchandise au client. Pour les dispositifs de remplacement et les réparations, le délai de prescription est de 1 an à compter de la remise/livraison des marchandises au client. Sont exclues les demandes de dommages-intérêts pour atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé et/ou les demandes de dommages-intérêts pour des dommages causés par une négligence grave ou un acte intentionnel de la part de MEYRA GmbH ou de ses agents d'exécution. À cet égard, les délais de prescription légaux s'appliquent.

## 9.1. SERVICE DE REMPLACEMENT DES APPAREILS

Indépendamment de la garantie, MEYRA GmbH offre aux clients la possibilité d'échanger des appareils défectueux contre des appareils remis à neuf. Les dispositions suivantes s'appliquent à ces dispositifs offerts en échange :

- Les appareils échangés sont entièrement révisés et en ordre du point de vue technique.

- L'appareil défectueux doit être renvoyé gratuitement à MEYRA GmbH dans un délai de 15 jours ouvrables. L'appareil retourné devient notre propriété.

- Si nous ne recevons pas l'appareil en retour, nous facturerons pour l'appareil de remplacement, livré 95 % du prix neuf.

- L'appareil retourné doit correspondre, du point de vue type et version, à l'appareil de remplacement livré. En outre, l'appareil doit pouvoir être réutilisé et ne présenter que des traces d'usure résultant d'une utilisation normale.

- L'évaluation de la conformité de l'appareil retourné aux critères susmentionnés incombe à MEYRA GmbH. Si les conditions ne sont pas remplies, nous facturerons également le montant susmentionné diminué de la valeur résiduelle de l'appareil retourné.

## 10. GARANTIE DE SÉCURITÉ DU PRODUIT

### 10.1. RAPPEL DE PRODUIT

Si un rappel de produit s'avère nécessaire en raison d'un défaut des marchandises livrées ou en raison d'obligations légales existantes, le client est tenu de coopérer à la mise en œuvre du rappel de produit afin de permettre une mise en œuvre efficace du rappel de produit. Dans le cas d'un rappel de produit nécessaire, le client est notamment tenu d'informer MEYRA GmbH de l'endroit où se trouvent les articles livrés dans la chaîne d'approvisionnement ultérieure jusqu'au client final. À cette fin, le client doit conserver en permanence une documentation appropriée sur la localisation des marchandises et la mettre à la disposition de MEYRA GmbH sur demande. Dans la mesure où le client fournit des revendeurs avec les marchandises livrées, le client est tenu d'imposer contractuellement au revendeur les obligations de coopération spécifiées ici afin de garantir la mise en œuvre d'un rappel efficace des produits.

**10.2.** Le client est tenu d'instruire le client final sur la manipulation et l'utilisation des produits fournis par du personnel spécialisé et formé. Dans la mesure où le client fournit les produits livrés à des revendeurs, le client est tenu d'imposer contractuellement l'obligation d'instruire le revendeur sur la manipulation et l'utilisation du produit livré comme stipulé.

## 11. RESPONSABILITÉ EN CAS DE MODIFICATIONS PORTANT SUR LA CONSTRUCTION

Il convient de noter que MY INDOIVIDUAL est soumis à des règles légales plus strictes. Les modifications constructives des articles de MEYRA GmbH par le client ou un tiers mandaté par ses soins ne sont autorisées que si elles sont conformes aux exigences de sécurité et si notre direction en a préalablement donné son accord par écrit. À cette fin, un modèle modifié ainsi qu'un dessin de conception doivent être mis à notre disposition sur demande. Si des modifications de conception sont effectuées sans l'accord préalable par écrit de notre direction et si des tiers subissent, à cause de ces modifications, des dommages dont nous sommes responsables dans le cadre de la relation externe, le client est tenu de nous dégager de la relation interne contre toutes les prétentions du tiers.

## 12A. RETOUR DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS ET SOUS-ENSEMBLES

Les marchandises retournées sans bordereau de livraison ni copie de la facture ne seront pas reprises. Les marchandises retournées (dans leur emballage d'origine et absolument neuves) seront créditées de 80 % de la valeur nette de la marchandise. Sont exclus du retour les articles dont la livraison date de plus de 3 mois, MY INDIVIDUAL, les articles d'hygiène, les piles usagées ou remplies et les articles dont la valeur nette est inférieure à 100.00 €. En outre, les fauteuils roulants fabriqués individuellement (par exemple, les fauteuils roulants pour enfants et les fauteuils roulants adaptés) sont exclus. Le risque du transport incombe à l'expéditeur et à lui seul. Si des frais de nettoyage et/ou de désinfection sont engagés pour des retours autorisés, ils seront facturés à un tarif forfaitaire d'au moins 79 € nets

## 12B. ANNULATION DE COMMANDES DE PRODUITS FINIS

**12B.1.** Les annulations de commandes ne sont pas possibles sans l'accord préalable de MEYRA GmbH.

**12B.2.** Les annulations doivent être faites par écrit.

**12B.3.** Si l'annulation des produits finis prêts à être livrés a été autorisée, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Les articles de réadaptation seront crédités en totalité. Des fauteuils roulants en construction spéciale et fauteuils roulants de sport ne seront systématiquement pas repris.

- En cas d'annulation de fauteuils roulants adaptés, un pourcentage de 20% de la valeur nette de la marchandise sera retenu.

Les frais d'annulation pour les fauteuils roulants électriques et scooters sont de 5 %. Pour des fauteuils roulants standard ou légers, des frais d'annulation de 10 % seront facturés.

## 12C. RETOUR / ÉLIMINATION

Nos prix s'entendent à l'exclusion des frais de reprise et d'élimination des vieux équipements complets provenant d'utilisateurs autres que les ménages privés. Sur demande, nous organisons également le retour et le recyclage / l'élimination de ces équipements, dans la mesure où ils ont été distribués par nos soins, contre remboursement des frais encourus. Les renvois sans l'accord préalable de MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

## 13. UTILISATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Nous avons le droit de stocker les données personnelles du client dans le cadre des dispositions légales, en particulier du règlement de base sur la protection des données, et de traiter ces données en interne.

## 14. JURIDICTION COMPÉTENTE, DROIT applicable, clause de sauvegarde

**14.1.** Sauf convention expresse contraire, le lieu d'exécution est le siège social de MEYRA GmbH à Kalletal-Kalldorf.

**14.2.** Le lieu de juridiction pour tous les litiges découlant de la relation contractuelle est déterminé par notre siège social à Kalletal-Kalldorf. Nous avons également le droit de poursuivre le client au lieu de sa juridiction.

**14.3.** Le droit de la République fédérale d'Allemagne s'applique à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

**14.4.** Si certaines dispositions des présentes conditions générales sont totalement ou partiellement nulles ou inefficaces, la validité des autres dispositions n'est pas affectée.